

Conditions Générales applicables aux séjours en formule "gestion libre".

Présentation de La Pouzaque : Constituée en 1975, l'association La Pouzaque a pour objet de promouvoir l'éducation à l'environnement vers un développement durable à travers la gestion d'un centre polyvalent. Elle poursuit un but d'éducation populaire, notamment au profit de publics défavorisés, elle réalise pour ce faire la promotion et la valorisation de l'éducation citoyenne, notamment par l'organisation ou l'accueil de séjours de vacances, de classes d'environnement, de chantiers de jeunes, de stages de formation, d'accueil de familles...

Adhésion : Les séjours à La Pouzaque sont réservés à nos adhérents, une cotisation en permet l'accès durant un an (de date à date), elle n'est soumise à aucun parti ni groupement philosophique, corporatiste, politique, syndical, religieux ou financier.

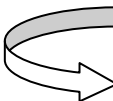
Réduction d'effectif : Toute réduction d'effectif survenant après la signature du présent contrat, et pour quelque motif que ce soit, ne sera pas prise en considération. La facturation minimum sera donc établie sur la base du nombre de participants ci-dessus mentionné.

Modification de séjour : Dans le cas où le séjour serait modifié sur des éléments essentiels avant son commencement du fait de La Pouzaque, le signataire peut dans un délai de 7 jours après avoir été averti, soit accepter de participer au séjour modifié en signant un avenant précisant les modifications apportées et les éventuels changements de tarif, soit mettre fin à sa réservation

Interruption de séjour : Tout séjour interrompu par le signataire sera dû en totalité.

Annulation de séjour : Toute annulation du séjour par le signataire devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. En fonction de la date de réception du recommandé, La Pouzaque conservera : Plus de 30 jours avant le début du séjour : 10% du montant de la prestation (mini 50 € frais de dossier), de 30 à 21 jours : 25% du montant de la prestation, de 20 à 8 jours : 50% du montant de la prestation, de 7 à 2 jours : 75% du montant de la prestation, moins de 48 heures : 90% du montant de la prestation, le jour de l'arrivée : 100% du montant de la prestation.

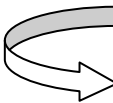
Acomptes et solde : Lors de la réservation, le signataire verse l'adhésion à l'association La Pouzaque ainsi qu'un premier acompte de 30% du montant de la prestation (voir au recto). Il s'engage à verser un deuxième acompte de 50% du montant de la prestation 30 jours avant le début du séjour et à régler le solde le jour de son arrivée à La Pouzaque.



Important : La réservation ne devient ferme et définitive qu'à réception d'un exemplaire dûment signé du présent contrat, accompagné de l'acompte correspondant.

Le signataire s'engage :

- A s'abstenir de toute visite de La Pouzaque sans rendez-vous (avant et après le séjour).
- A convenir de l'heure exacte de son arrivée à La Pouzaque au minimum 8 jours avant le début du séjour.
- A déposer le jour de son arrivée deux chèques de caution au titre de dépôt de garantie :
 - Accueil Gestion Libre et Forfait Gestion Libre : 200 € (ménage) et 800 € (dégradations équipements).
 - Forfait Réception : 250 € (ménage) et 900 € (dégradations équipements).
 - Forfait Grande Manifestation : 300 € (ménage) et 1000 € (dégradations équipements).
- A accepter de recevoir une information concernant les consignes de sécurité et l'utilisation des équipements.
- A signer une décharge dégageant l'association La Pouzaque de sa responsabilité en matière de sécurité.
- A respecter les capacités d'hébergement maximales autorisées (maison 60 personnes, camping 40 personnes).
- A garder tout au long du séjour un comportement responsable et respectable.
- A ne pas séjourner accompagné de chiens ou autres animaux de compagnie.
- A ne pas fumer à l'intérieur des locaux (décret N° 77-1042 du 12 septembre 1977).
- A respecter l'environnement, les animaux, les locaux, le matériel.
- A autoriser le contrôle par un responsable et à signaler toutes détériorations et anomalies constatées.
- A laisser le jour du départ les locaux, ainsi que les abords, en parfait état de rangement et de propreté.
- A évacuer totalement les ordures et à supprimer tout fléchage d'accès au centre installé par ses soins.



Avertissement : La Pouzaque décline toute responsabilité concernant les détériorations ou les pertes des effets personnels des utilisateurs, notamment ceux oubliés le jour où ils quittent les lieux.